

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 16 août 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.2766.00

Dossier n° : AE 22.0289

Demandeur : GAEC LHERITIER DELCAMP

Date d'enregistrement de la demande : 04/08/2022

Date limite de candidature : 03/11/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 03/12/2022.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MARCOLES	5,60	SUC Alain et Jeanette	Section G 370,372,383,385,
VITRAC	43,51	SUC Alain et Jeannette	Section A 208,501,502,515,516,523,524, 525,528,2150,2158,2159, 2160,2161,2162,2179,2180, Section C 281,282,283,284,285,445,446 ,492,493,494,495,501,502,50 3,504,505,507,508,509,513,51 5,521,523,524,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**